Offre de marché réservée aux nouveaux clients particuliers et professionnels
Grille établie sur la base des tarifs réglementés en vigueur du 01/07/2020
Cette offre est valable jusqu'au 31/07/2020
Contrat d'une durée de 1 an

allovoisins avec Selectra

L'offre indexée au TRV vous garantit des économies indépendamment des fluctuations du marché

Le prix HT du kWh appliqué à votre contrat est **15% moins cher** que le tarif réglementé de vente (TRV) proposé par les fournisseurs historiques. Vous avez donc **la garantie d'être gagnant** peu importe les changements de prix constatés sur le marché.
Le prix de votre abonnement est identique au TRV.

Gestion de votre contrat en ligne

Avec l'offre **Home**, vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.

-15%

Promotions

- Faites 15% d'économie sur le prix HT du kWh dès la signature de votre contrat
- Vous payez le même montant tous les mois grâce à l'échéancier de paiement
- E˜ectuez des auto-relèves afin d'ajuster v os factures et paiements pour refléter au mieux la réalité de votre consommation

Option tarifaire de Base

Classe de consommation		Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)			
				Tarifs réglementés		HOME	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Base (<1.000 kWh)		7,71	8,99	~~0,0497~~	~~0,0698~~	0,0422	0,0608
B0 (>1000 kWh et <6000 kWh)		7,71	8,99	~~0,0497~~	~~0,0698~~	0,0422	0,0608
B1 et B2I (>6000 kWh)	Zone 1	16,86	20,76	~~0,0291~~	~~0,0451~~	0,0247	0,0398
	Zone 2			~~0,0297~~	~~0,0458~~	0,0252	0,0404
	Zone 3			~~0,0303~~	~~0,0465~~	0,0258	0,0410
	Zone 4			~~0,0309~~	~~0,0472~~	0,0263	0,0417
	Zone 5			~~0,0315~~	~~0,0479~~	0,0268	0,0423
	Zone 6			~~0,0321~~	~~0,0487~~	0,0273	0,0429

Mega Energie SAS
TVA FR 16 832 736 433 - FR76 3043 8000 0142 0020 3000 439
Mega Energie SAS au capital de 300 000 euros
Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.mega-energie.fr
info@mega-energie.fr
01 78 90 67 15

Grille tarifaire de l'offre **HOME** à prix indexé pour le gaz naturel des clients particuliers

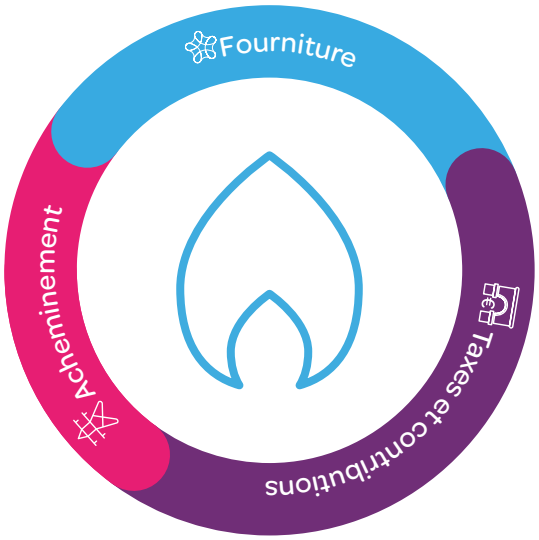

Taxes et contributions 28%

CTA 3% (Contribution Tarifaire d'Acheminement)

Le montant de cette taxe est égale à 20,80% de la partie fixe du tarif de distribution additionné de 4,71% du tarif de transport pratiqués par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution et de Transport.

TICGN 11% (Taxe intérieur sur la Consommation de Gaz Naturel)

Cette taxe est variable en fonction de la consommation. Son taux est le même pour tous les fournisseurs et est de 0,00845 €/kWh.

TVA 14%

Elle est de 20% pour les consommations ainsi que pour la TICGN - une TVA réduite de 5,5% s'applique à la partie fixe (abonnement) ainsi que sur la CTA.

Acheminement 35%

Les coûts de transport et de distribution de l'énergie. Ces charges sont intégralement reversées aux Gestionnaires des Réseaux de distribution et de Transport. Contrairement au prix de l'énergie, les tarifs de transport et de distribution sont identiques pour tous les fournisseurs. Ils varient d'une région à l'autre, en fonction de votre gestionnaire de réseau.

Fourniture 37%

Le coût de l'énergie. Celui-ci est librement déterminé par le fournisseur d'énergies et varie donc d'un fournisseur à l'autre.
Chez Mega Energie, il constitue le coût réel de votre consommation d'énergie sur les marchés et de nos prestations.

Cette répartition est basée sur une consommation moyenne (14450 kWh par an) et un tarif réglementé.

(1)Offre valable pour tout contrat signé à partir du 01 mai 2020. Valable en France métropolitaine pour les sites de consommation desservis en gaz naturel par GRDF. Cette offre annule les offres antérieures.

(2) Le prix du kWh pour le gaz est indexé sur le tarif réglementé de vente proposé par le fournisseur historique (hors évolution impôts, taxes et contributions de toutes natures).

(3) Les tarifs TTC de gaz naturel comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh), la TICGN (Taxe sur la Consommation Intérieure de Gaz Naturel de 0,00845 € par kWh) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

(4)La promotion est appliquée si le client respecte , tout au long du contrat, le paiement par échéancier sans défaut de paiement, la réception des factures par e-mail et utilise le service client en ligne. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect.

(5)La promotion est appliquée si le client respecte la durée de son contrat et est sans sans défaut de paiement. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect de ces conditions.

Mega Energie SAS

TVA FR 16 832 736 433 - FR76 3043 8000 0142 0020 3000 439
Mega Energie SAS au capital de 300 000 euros
Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.mega-energie.fr
info@mega-energie.fr
01 78 90 67 15

Offre HOME
Formule indexée

Cette fiche est réalisée à la demande des associations de consommateurs pour vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constitue pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre de Mega Energie. Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

01 Caractéristiques

Article 4 et Article 4.3.2 des Conditions Générales de Ventes - CGV

L'offre « Home » est une offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché.
Les services associés à l'offre :

- Facilité de paiement : Vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique
- Possibilité de recevoir une facture électronique

02 Prix

Articles 6.1 et 6.6 des CGV

Prix au kWh 15% moins cher que le TRV (hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toutes natures).
Prix indexés sur le tarif réglementé en vigueur avec une remise de 15% pour une même classe de consommation, et une même puissance souscrite et une même option tarifaire. Abonnement : identique au tarif réglementé correspondant à la même catégorie (TVA 5,5%) Consommations : 15% de remise sur le prix du kWh HT du tarif réglementé correspondant (TVA 20%). Pour accéder aux prix de l'offre, veuillez vous référer à la grille tarifaire de l'offre « Home » associée à cette fiche.

03 Durée du contrat

Articles 3.1 et 3.3 des CGV

Contrat d'une durée de 1 an tacitement reconductible à la date anniversaire.
Date de prise d'effet :

Dans le cadre d'un emménagement : date de mise en service
En cas de changement de fournisseur: la date du changement fixée avec le client dans le respect des délais prévus par le GRD dans son catalogue des prestations.

Résiliation possible à tout moment.

04 Facturation et modalités de paiement

Articles 7.1, 7.2, 8 et 8.1 des CGV

Mensualisation :

- Lissage des paiements avec 11 prélèvements mensuels fixes (suivant l'envoi d'un échéancier par MEGA Energie) + une à deux factures de régularisation sur relevé du gestionnaire de réseau.
- Mensualités modifiables sur simple appel au service client.
- Envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier sous format électronique. Ajustement des mensualités suite à la relève réelle.
- Possibilité de choisir la date de prélèvement 1er, 5ème, 7ème, 9ème ou 11ème jour du mois.
- En cas de non paiement d'une échéance, Mega Energie changera le mode de facturation. Après l'envoi d'un courrier de relance, une facturation bimestrielle sera mise en place.

Mega Energie SAS
TVA FR 16 832 736 433 - FR76 3043 8000 0142 0020 3000
439 Mega Energie SAS au capital de 300 000 euros
Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

www.mega-energie.fr
info@mega-energie.fr
01 78 90 67 15

05
Conditions de révision des prix
Articles 6.2, 6.4 et 12 des CGV

Les tarifs appliqués au client peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, dans les mêmes proportions que le tarif réglementé.
Le client est informé, au plus tard 30 jours avant la date d'échéance de son contrat, du nouveau prix qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat.
Tout projet de modification par MEGA Energie des conditions générales de vente sera communiqué selon les modalités choisies par le client lors de sa souscription au moins 1 mois avant l'application au contrat en cours. En cas de non acceptation, le client particulier aura la possibilité de résilier son contrat sans frais dans un délai maximal de 3 mois, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement.

06
Condition de résiliation à l'initiative du client
Articles 10.1 des CGV

La résiliation du contrat peut s'effectuer par téléphone, internet ou courrier postal.
La résiliation se fait automatiquement de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.
Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.
Mega Energie encourage le client à lui fournir une auto relève permettant de fiabiliser les index de résiliation d'Enedis.

07
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur
Articles 9 et 10.2 des CGV

Après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues par le client restée infructueuse, Mega Energie peut demander au GRD de suspendre la fourniture d'électricité pour le(s) point(s) de livraison client après l'envoi d'une notification 20 jours à l'avance.

08
Service client et réclamations

Par téléphone : 01 78 90 67 15 (numéro non surtaxé – ou prix d'un appel local)
Par courrier : Mega Energie Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX
Par courrier électronique : info@mega-energie.fr

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice de ce droit de rétractation varient selon le mode de vente.
Le site www.energie-info.fr fournit les informations contenues dans l'aide-mémoire du consommateur d'énergie établi par la Commission européenne ou, à défaut, dans un document équivalent établi par les ministres chargés de la consommation et de l'énergie.

Les clients démunis ont la possibilité de bénéficier du chèque énergie (Article 6.7 des CGV).